

Compte rendu de séance

Séance du trois Juin deux mil dix neuf

L'an deux mil dix-neuf et le trois Juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, CENTRE SOCIO-CULTUREL DE ST LEGER LE PETIT sous la présidence de CHARACHE Jean-Luc Président

Présents : M. CHARACHE Jean-Luc, Président, Mmes : FRITSCH Monique, HILT Pierrette, JAMET Christine, MARTEAU Christine, MENARD Francine, MOULINNEUF Christine, POULAIN Danièle, VASICEK Monique, MM : CHAPELIER Bruno, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVault André, DENOUX Jean-Louis, DOUSSET Jean-Paul, DUCROT Fabien, GAUDRY Daniel, LE CAM Olivier, MAUPLIN Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, VIGNEL Joël

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : DECOUT Jacques à M. DELAVault André, EGROT Gérard à Mme POULAIN Danièle, NACCACHE Roger à M. LE CAM Olivier
Excusé(s) : MM : DUPREZ Thierry, GARRAULT Alain, VILLETTE André

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 28
- Présents : 22

Date de la convocation : 28/05/2019

Date d'affichage : 28/05/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme VASICEK Monique

Procès-Verbal de la dernière séance est lu et une correction est apportée sur le résultat du vote du thème « Création d'un poste de rédacteur (Pour : 26 – Contre : 1 – Absentions : 1) »

1. Ouverture d'une ligne de crédit de 400 000.00 €

réf : CDC2019026

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la nécessité d'ouvrir une ligne de crédit afin de solder les règlements des travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire dans l'attente des soldes des subventions.

Il informe que lors de la réunion de bureau du 27 mai 2019 les propositions du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne ont été étudiées.

La proposition de la Caisse d'épargne a été retenue en raison de la flexibilité des retraits et des remboursements

Descriptif :

Montant : 400 000.00 €

Durée : 12 mois

Taux d'intérêt : Euribor (le 19/05/2019) +0.81%

(Base de calcul : exact/360)

Dans l'hypothèse où l'EURIBOR de référence pour toute la période d'intérêts serait inférieur à zéro, l'EURIBOR

de référence retenu pour les besoins du présent prêt pour cette période d'intérêt sera égal à zéro.

Tirage : Crédit d'office

Remboursement débit d'office

Paielement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office

Frais de dossier : 400.00 € /prélevé une seule fois

Commission d'engagement : 0.00 €

Commission de mouvement : 0.00 €

Commission de non-utilisation : 0.10% de la différence entre le mouvement de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

2. Suppression de la délibération CDC201908 du 28/01/2019 - Contrat à durée déterminée avec M. Ciacchella

réf : CDC2019027

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la nécessité de supprimer la délibération prise en séance du 28/01/2019 ayant pour objet le renouvellement du contrat de travail de Monsieur Ciacchella. Pour motifs que le type de contrat n'est possible que pour une durée totale de 18 mois, que le temps de travail et la fonction dans l'emploi est modifiée.

De plus, après des entretiens avec Monsieur Ciacchella ses prétentions salariales et les indemnités kilométriques demandées pour un temps de travail réduit pour moitié, soit 8 /35ème, n'étaient pas acceptable (600.00€ net mensuel + indemnités kilométriques de son lieu d'habitation à son lieu de travail).

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité des membres présents le retrait de la délibération référencée CDC201908 du 28/01/2019.

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

3. Service civique

réf : CDC2019028

Monsieur le Président présente au conseil communautaire la possibilité pour les collectivités d'accueillir des jeunes en service civique, le coût pour la collectivité, les temps de travail possibles.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'accueillir des jeunes en service civique et autorise le Président à déposer un dossier de demande d'agrément.

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

4. Subvention pour la ronde des familles

réf : CDC2019029

Monsieur le Président fait part à l'assemblée du courrier de l'AEP de Couy, porteuse du projet « La Ronde des Familles » qui se déroulera le 15 septembre 2019.

Le conseil communautaire décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 500.00 € (cinq cents euros).

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

5. Bail de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Monsieur le Président informe l'assemblée que le bail est en cours de finalisation. Les professionnels de santé

demandent que la CDC prenne en charge 100% des vacances de locaux ce qui implique une charge négative de 1 273.96 € sur les 3 185.53 € prévus

Il serait souhaitable que les vacances à venir soient prises en charge à 50% par les professionnels de santé.

Les professionnels de santé emménagent dans les lieux à partir du week-end du 8 juin 2019.

Monsieur Debono expose son point de vue sur la MSP et espère qu'un projet commun pourra être monté avec le corps médical.

6. Questions diverses :

- Fibre : Monsieur Debono fait un compte rendu sur l'avancée des travaux de la fibre, à ce jour il n'y a pas de retard dans ce chantier
- Monsieur le Président fait part d'un courrier du Département du Cher sur la suppression des plans d'alignement sur le territoire dans le cadre du PLUi. Le Département prendra en charge 50% de frais de publicité. Le conseil autorise le Président à signer la convention avec le Département.
- Monsieur Delavault demande l'état d'avancement des délibérations concernant la compétence assainissement collectif. Il rappelle à l'assemblée que l'ensemble des communes de la CDC Berry Loire Vauvise doivent délibérer pour transférer ou non la compétence à la CDC.
- Départ de Madame Olivia DIREITO : Monsieur le Président informe le conseil de la mutation de madame Olivia Direito à la Mairie de Farges en Septaine départ prévu le 24 juin 2019 sachant qu'elle est toujours en arrêt de travail.
- Recomposition des conseils communautaires avant le renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020. : Monsieur le Président informe l'assemblée que notre répartition actuelle des sièges n'est plus possible il présente un tableau reprenant les différents choix possibles. Le conseil retient la composition à 31 membres. Seules les communes délibèrent sur le sujet.
- Monsieur le Président informe le conseil que notre projet de PLUi passe en CDPNAP le 12 juin prochain.
Les réserves seront déposées lors de l'enquête publique.

Séance levée à: 19:48

En CDC, le 17/06/2019
Le Président

